

Note n° 93 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 31 mai 2022

Conférence de presse des 9

Lundi 23 mai, les 9 organisations de retraité-e-s (sauf CFTC sortant de son congrès) ont reçu la presse dans le local de la CGT, il y avait l'AFP, Public Sénat, Notre temps, le Figaro, Capital, l'Humanité, la presse CGT et FO.

La CGT a commencé en rappelant les revendications des 9 sur les pensions et le pouvoir d'achat en baisse de 10% depuis 2014, la santé et les fermetures des urgences, les services publics à améliorer. Elle a annoncé notre volonté d'interpeller les candidat-e-s aux législatives (sauf les extrêmes droites).

FO a insisté sur la désertification médicale, l'offre de soins rétrécie, les urgences fermées la nuit ou le week-end ou les deux, ce qui reporte les patients sur l'existant en accroissant ainsi les embouteillages.

Solidaires a dénoncé la promesse du candidat Macron de 2017 de préserver le pouvoir d'achat des retraité-e-s, suivie de la décision du président Macron de baisser les pensions de 1,7 % en 2018. Elle a détaillé la perte de pouvoir d'achat depuis 2014, correspondant à la perte d'un mois de pension sur une année et dénoncé l'arnaque de la revalorisation de 1,1 % au 1^{er} janvier qui s'est transformée en baisse de 3,4 % pour celles et ceux juste en dessous de 950 € de pension mensuelle, car le montant du revenu fiscal de référence déclenchant l'assujettissement à la CSG n'a pas été revalorisé de la même façon.

La FSU a défendu la prise en charge de la santé à 100 % par la Sécu, a rappelé le scandale des Ehpad privés et les efforts vains des collectivités locales de développer les Ehpad publics, ce qui n'est pas l'objectif du gouvernement qui n'a même plus de ministre du logement.

Ensemble & Solidaires UNRPA dénonce les atteintes à la liberté du dossier santé.

LSR souhaite que les retraité-e-s bénéficient de loisirs et dénonce la décision du gouvernement de ne plus aider les 700 retraité-e-s démunis qui avaient une remise de 30 € sur le transport en train pour partir en vacances pendant une semaine.

La FGR-FP dénonce le déficit de 100 milliards d'euros de la Sécu, provoqué par la baisse des cotisations qui représentaient 62 % des recettes de la Sécu en 1978 et seulement 50 % aujourd'hui. Elle insiste sur la gestion financière des hôpitaux qui doivent s'endetter ou réduire leurs prestations pour faire face à la baisse de leur budget.

Le journaliste de l'AFP demande des précisions sur les revendications de revalorisation des pensions. Les réponses précisent que le 1,1 % du 1^{er} janvier correspondent à l'évolution de l'inflation sur les deux années précédentes, et que l'éventuelle augmentation de 4,5 % doit venir en plus, au titre de l'inflation actuelle, et doit être attribuée avec effet rétroactif du 1^{er} janvier. Le rattrapage des 10 % perdus vient en plus.

Il nous demande si nous avons prévu des actions : L'interpellation des candidat-e-s est une action qui se concrétise aussi dans une vingtaine de départements par des conférences de presse. Le G9 se réunit le 28 juin pour décider d'autres actions pour septembre 2022.

Le journaliste de Vie Nouvelle (journal de la CGT) et du site Internet de l'Humanité demande si la réponse aux fortes augmentations de l'énergie, de l'alimentation, ... ne pouvait pas être une augmentation uniforme des pensions de 300 €. Il est répondu que la revendication partagée était l'indexation des pensions sur le salaire moyen, que les 300 € ne faisaient pas consensus dans le G9 car ils pouvaient être perçus comme une remise en cause de la logique de droits contributifs (montant de la pension lié à celui de l'ancien salaire), ce que veut le gouvernement qui met en avant une allocation sociale déterminée par le gouvernement dans son PLESS.

Réunion du CA de l'UNIRS

Les membres du CA de l'UNIRS se sont réunis le 12 mai avec 7 femmes et 12 hommes.

Le contexte politique, économique, social, syndical et environnemental comportait deux sujets :

- **Les organisations syndicales face aux élections politiques** : le principe de l'indépendance des organisations syndicales par rapport aux partis politiques auquel est attachée l'Union syndicale Solidaires ne signifie pas l'indifférence par rapport aux élections politiques ; l'élection présidentielle et les élections législatives, que faire pour arriver à la réponse la moins pire ?
- **La guerre en Europe** avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie : le principe de l'autodétermination des peuples, l'affirmation de la souveraineté nationale pour notre pays, sur les plans sanitaire, alimentaire, énergétique, économique, financier, militaire, politique, etc.

Les actualités revendicatives des retraités et retraités. Que d'activités depuis le précédent CA du 9 mars 2022 avec les manifestations interprofessionnelles du jeudi 17 mars et du 1^{er} mai, celles des retraité-e-s le 24 mars dans les Régions, avec les deux réunions des 9 organisations de retraité-e-s le 21 mars et le 26 avril, avec le questionnaire aux candidats et aux candidates aux élections législatives, etc.

La vie interne de l'Union syndicale Solidaires : les débats sur le droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires, le prochain Congrès de Solidaires au printemps 2024, l'appel aux retraité-e-s pour être désigné élu-e-s prudhommes, les campagnes de Solidaires « Urgence Salaires » et « Partageons le travail », notre participation à la Revue « Les Utopiques », le nouveau site internet de Solidaires, les Rencontres du Réseau Syndical International.

La vie interne de l'UNIRS : la trésorerie et les rentrées de cotisations 2022, nos dossiers revendicatifs en cours, les premières réflexions sur l'Assemblée Générale de l'UNIRS du jeudi 13 octobre 2022.

Pour lire le compte-rendu en entier :
cliquer [ici](#).

100 000 décès de la covid

Nous savions que, de mars 2020 à décembre 2021, entre 130 000 (dont 124 000 à l'hôpital) et 146 000 personnes sont décédées du Covid, mais une partie serait morte de toute façon pendant cette période (vieillesse, diabète, complications cardiovasculaires, etc.) et une partie des morts ont été évités (baisse des accidents de la route et des suicides pendant le confinement, moins de gripes et de virus avec le masque). L'INSEE a calculé une surmortalité de 95 000 « sur-décès ». En ajoutant la surmortalité de janvier-février 2022, les 100 000 sont dépassés.

« L'effet moisson » concerne les plus de 75 ans en 2021. En 2020, les nombreuses personnes décédées de la Covid ne sont pas mortes en 2021, la mortalité a baissé. La surmortalité des plus de 85 ans a disparu pour les plus de 95 ans.

A l'inverse, la surmortalité des 35-74 a augmenté, est passée de 3 % en 2020 à 7 % en 2021, à cause de l'ampleur de la contagion et la succession des vagues de contamination. Les moins de 35 ans ont vécu une sous-mortalité en 2020 qui a disparu en 2021... avec la reprise des comportements à risque.

Non-recours aux droits de retraite

Une étude parue dans le dernier numéro de la revue Retraites & Société révèle que sur 9,4 millions de retraité-e-s de 70 à 90 ans en 2017, 2,9 millions, soit une sur trois, n'ont pas recours à l'intégralité des droits qu'ils pourraient percevoir.

Sur ces non-recours, qui représentent 2,3 % du total des dépenses de retraite :

- **0,7 million n'ont rien.** Ce sont des personnes nées à l'étranger n'ayant travaillé que quelques années en France, qui négligent ou ignorent les droits à pension.
- **2,2 millions ne subissent qu'une perte partielle** (sur la retraite de base pour 0,8 million et sur la complémentaire pour 1,4 million). Ces personnes sont nées en France, ont des carrières complètes, mais relèvent de nombreux régimes différents (3,3 en moyenne au lieu de 2,4 pour les retraités en recours complet). Parmi eux, deux sur trois ne touchent pas toute leur retraite complémentaire.

Échec de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

Selon le ministère des Solidarités et de la Santé, entre 8 et 11 millions de proches-aidants soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie. Une AJPA, allocation journalière du proche aidant, de 58,59 euros par jour, doit leur permettre de financer un répit.

Jusqu'à 270 000 salariés devraient en bénéficier, mais seulement 7 000 l'ont obtenue, sur les 19 000 demandes entre octobre 2020 et février 2022. Selon le Canard enchaîné, la plupart des demandes ont été transmises par des retraité-e-s, qui n'ont pas droit à cette allocation.

Cet échec incite le gouvernement à assouplir les conditions d'accès, la gravité de la perte d'autonomie, la durée de versement de l'allocation limitée à 66 jours sur l'ensemble de la carrière professionnelle, le délai d'attente du versement de l'AJPA de six mois.

A suivre...

Le droit au minimum de pension évolue avec la variation du SMIC

Le minimum de pension de base du privé, appelé minimum contributif (Mico), existe depuis 1983, il concerne un tiers des retraité-e-s. Il augmente la pension des personnes qui ont cotisé sur de faibles salaires, de 652,60 € brut par mois pour les personnes ayant cotisé moins de 120 trimestres, de 713,11 € brut par mois pour au moins 120 trimestres. Mais à condition que le montant total des pensions de retraite de base et complémentaires ne dépasse pas un plafond, indexé sur le Smic.

Les entrées et sorties du Mico se multiplient :

- **Les pensions ont augmenté** de 1,1 % au 1^{er} janvier, celles qui ont dépassé le plafond Mico de 1 240,89 € ont perdu tout ou partie du Mico.
- **Le Mico a été revalorisé** de 2,65% le 1^{er} mai 2022 (comme le SMIC), des pensions inférieures à 1 273,76 € par mois ont bénéficié du Mico (voir la circulaire CNAV [ici](#)).
- **Si les pensions augmentent** au 1^{er} juillet, certaines sortiront du Mico.

A long terme, le SMIC augmentant bien plus que les pensions, de plus en plus de personnes en « bénéficient ».

Comment cesser ce gênant va-et-vient ? En portant toutes les pensions au minimum au SMIC !

Espérance de vie en bonne santé dans l'Europe

Combien d'années les Européens peuvent espérer profiter de leur retraite en bonne santé ? Une étude Statista (à voir [ici](#)) donne quelques indications.

Dans les 26 pays européens, après un âge moyen de sortie du marché du travail à 63 ans, l'espérance de vie en bonne santé à la retraite s'élève à 12 ans, mais cette moyenne résulte de disparités :

- Les Norvégiens et les Espagnols bénéficient de la plus longue espérance de vie en bonne santé avec près de 17 ans, les Suédois 16 ans, les Français, les Belges et les Irlandais, 15 ans.
- Les moins bien lotis sont les retraités des pays baltes avec moins de 10 ans et même seulement 4 ans en Lettonie. C'est la conséquence d'un âge moyen de départ à la retraite à plus de 65 ans (la retraite, ça conserve...) et un système de santé médiocre.

Pour chaque pays, il s'agit de moyennes montrant une tendance nationale, mais les durées varient selon les professions et le niveau de vie. En France, les ouvriers vivent 6 ans de moins que les cadres, et les 5 % les plus pauvres meurent 13 ans plus tôt que les 5 % les plus riches...

Mobilisation du personnel chez Orpéa

Le groupe Orpéa verse d'indécentes rémunérations à certains cadres et a supprimé la prime d'intéressement aux salarié-e-s ! Cette provocation a suscité une grève d'au moins 30 minutes le mardi 24 mai et une manifestation d'une grande partie des employés de l'EHPAD Saint-Jean Orpéa de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais ... qui a montré le sens du dialogue de la direction : relevé d'identité des grévistes par un huissier !

Nouveau gouvernement : c'est sa politique régressive néolibérale que nous continuerons à combattre !

Extrait du communiqué de Solidaires (à lire [ici](#)): « La première ministre a mis en place la contre-réforme de l'assurance chômage, a détricoté les droits et statuts des cheminot-es, et, en pure technocrate, appliquera sans états d'âme la politique néolibérale de Macron au service des plus riches. Quant à ses engagements écologiques, on a bien du mal à en trouver une quelconque trace... De même les nouvelles ministres dédiées à l'écologie (A. de Montchalin et A. Pannier Runacher) ont surtout une expertise en économie, pas vraiment sur l'environnement ! ».

« Les premières déclarations de la première ministre vont dans le sens d'une poursuite pas à pas de cette politiques délétère : avec le décalage progressif de la date de départ à la retraite à 65 ans, le fameux « travailler plus », le gel voire la diminution drastique des dépenses publiques (et donc des services publics) répétés comme un mantra ».

Pour Solidaires, c'est par les luttes, la grève et dans la rue, par la construction d'un rapport de force associant les autres syndicats, associations et collectifs que l'on pourra combattre cette politique et imposer nos revendications !

ELISABETH BORNE :
« LA GAUCHE DE LA MACRONIE » (sic)



Les retraitées et retraités en 2020

Chaque année, la DREES compile les données de tous les régimes pour dresser la situation des personnes en retraite : effectifs, montants de pension, âges de départ, pour les bénéficiaires de droit direct et de droit dérivé, par sexe, âge, etc. Ce travail prend du temps ; vient d'être publiée la situation de fin 2020. C'est un document de 308 pages, dense et indispensable pour argumenter sur la situation des retraité-e-s.

Voici quelques éléments de ce rapport.

Le nombre de retraités de droit direct continue d'augmenter : 16,9 millions de personnes sont retraitées de droit direct, soit 1,2 % de plus. Il faut y ajouter 1 million de personnes (88 % sont des femmes) qui ne touchent qu'une pension de réversion. Les femmes représentent 53 % des retraités.

La pension de droit direct brute moyenne s'élève à 1 444 euros (1 340 euros nets) pour l'ensemble des régimes français, y compris ceux résidant à l'étranger. Les femmes en France ont une pension de droit direct inférieure de 40 % à celle des hommes.

Le montant moyen de pension a diminué de 0,7 % en euros constants (corrigés de l'inflation) depuis 2015, car les revalorisations n'ont pas suivi l'inflation, alors qu'elle a augmenté de 0,4 % en euros constants en 2020.

L'âge de départ à la retraite a augmenté depuis 2010 de 1 an et 9 mois. Fin 2020, l'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élève à 62 ans et 4 mois. Il augmente depuis 2010 (+1 an et 9 mois) suite aux relèvements des âges légaux issus de la réforme de 2010, mais il augmente plus lentement depuis 2016. Les femmes liquident leurs droits à la retraite 7 mois après les hommes, elles prennent leur retraite à 62 ans et 7 mois, contre 62 ans pour les hommes.

Pour tout lire, télécharger le rapport, cliquer [ici](#).

